

Sommaire :

- FAQ du ministère de l'éducation : des points concernant la voie professionnelle
- Les Régions de France : orientation et vaccination
- Question juridique :
- Hors classe et classe exceptionnelle
- Accueil et suivi des stagiaires
- Les infirmiers scolaires demandent "un plan d'urgence et de rattrapage des examens de santé délaissés depuis 2 ans"
- Communiqué intersyndical
- Infos en bref
- A l'ODJ de la commission spécialisée des lycées (CSL) du 06 09 2021
- La promesse de Jean-Michel Blanquer aux enseignants
- Mission interministérielle pour développer l'apprentissage

Syndicalisation

Le SNUEP, avec la FSU, la force collective pour la défense des personnels, du métier et du système éducatif !

Se syndiquer au SNUEP-FSU, syndiquer de nouveaux collègues, c'est se donner les forces collectives dont notre profession a besoin pour défendre l'enseignement professionnel public sous statut scolaire.

66 % de la cotisation est déductible des impôts et elle permet d'obtenir un crédit d'impôt si tu n'es pas imposable.

Remplir en ligne et accéder au paiement par carte bancaire :

<http://snuép.fr/adhesions/page.php>

Remplir votre bulletin ([PDF](#) ou [Word](#)) et envoyer le avec votre règlement

SNUEP-FSU, 26 rue Paul Mamert - 33 800 Bordeaux

05 56 68 98 91 - 06 63 34 94 97

snuépaquitaine@gmail.com

<https://www.bordeaux.snuép.fr/>



FAQ du ministère de l'éducation : des points concernant la voie professionnelle

La "[foire aux questions](#)" sur le respect des règles sanitaires dans les écoles, collèges, lycées, a été mise à jour le mercredi 1^{er} septembre. Au-delà de la campagne de vaccination des élèves, vous trouverez ci-dessous quelques points concernant la voie professionnelle :

- Le passe sanitaire est "exigé dans un certain nombre de lieux (cinémas, musées, théâtres,...)" pour les personnels, accompagnateurs et élèves lors des sorties et voyages scolaires (la liste [ici](#)).

- Le passe sanitaire est de plus "requis pour tout déplacement longue distance (services de transport public aérien ; services nationaux de transport ferroviaire à réservation obligatoire ; services collectifs réguliers non conventionnés de transport routier) pour les adultes dès à présent ainsi que pour les élèves de 12 ans et plus à compter du 30 septembre 2021."

- Les gymnases des collectivités territoriales "peuvent être utilisés pour la pratique des activités physiques et sportives sur le temps scolaire". Mais "si l'activité prévue implique un brassage avec d'autres usagers, alors le passe sanitaire sera exigé".

- Au sujet des lycées professionnels, "dans les restaurants d'application ouverts à un public extérieur, le passe sanitaire s'applique aux personnes (agents et élèves) en contact avec le public. Les agents et les élèves travaillant en cuisine n'ont pas à présenter de passe sanitaire lorsque l'espace de cuisine n'est pas ouvert au public et qu'ils n'interviennent jamais aux heures d'ouverture dans les espaces ouverts au public. En revanche, dès l'instant où ces conditions ne sont pas réunies (cuisine ouverte, élèves ou personnels participant au service en salle), le passe sanitaire devra être présenté."

- Il en est de même pour les périodes de formation en milieu professionnel (PFMP pour les formations professionnelles) qui "doivent être organisées de façon que les élèves soient accueillis dans le strict respect du protocole sanitaire général et des mesures que les entreprises ou organismes ont mises en place pour tenir compte du contexte local qui peut dépendre de la spécialité professionnelle. Ainsi sur leur lieu de PFMP, les élèves sont tenus de se soumettre aux prescriptions du protocole en vigueur dans l'entreprise ou l'organisme d'accueil. Ces mesures particulières peuvent être mentionnées dans la convention qui lie l'établissement, l'entreprise et l'élève. Lorsque la PFMP s'effectue dans une structure dont les professionnels sont tenus de détenir le passe sanitaire ou sont soumis à l'obligation vaccinale, les élèves doivent respecter ces obligations."

Pour plus d'information, téléchargez [Infos SNUEP 1er septembre](#) qui contient les différentes déclarations du SNUEP-FSU dans la presse spécialisée (AEF, Café pédagogique et ToutEdu) ainsi que le compte rendu de l'audioconférence Rectrice.



Les Régions de France : orientation et vaccination

Les Régions de France ont tenu une conférence de presse, ce 26 août, à l'occasion de la rentrée scolaire, deux points nous intéressent directement :

Orientation : "toutes les régions se sont engagées dans la responsabilité de l'information sur les métiers, on est sur une montée en puissance de cet accompagnement global vers l'orientation".

Vaccination : Les régions, qui regrettent de ne pas avoir été associées en amont à la campagne de vaccination dans les EPLE, s'engagent à "participer activement" à cette opération, en assurant notamment le transport des lycéens vers les centres de vaccination. "Il faut que les jeunes soient protégés du Covid et retrouvent une scolarité normale après deux années perturbées", souligne François Bonneau.

Question juridique :

L'administration n'a pas reconnu l'accident du travail à une collègue. Elle s'est tordue la cheville dans le hall de son immeuble (Urgences / Arrêt de travail) en allant à sa formation à l'INSPE. L'argument de l'administration : les parties communes de l'immeuble n'entrent pas dans le cadre du trajet domicile-travail !!

A priori, les parties communes d'une copropriété sont considérées comme externes à la résidence privative, il s'agit donc bien d'un accident de trajet. Ci-contre les textes de référence : [Texte 1](#) et [texte 2](#)

Hors classe et classe exceptionnelle

Vous pouvez consulter via votre I-Prof les listes des promus, lorsque vous êtes promuvable à l'un des avancements HC, Classe Exceptionnelle et Echelon spécial.

Pour cela, vous devez vous rendre dans la rubrique « Les services », puis accéder au tableau d'avancement qui vous concerne. De là, vous pourrez « Consulter les résultats » ainsi que votre dossier (onglet « Synthèse »).

Nul besoin de vous rappeler que pour cette campagne de promotions, le SNUEP-FSU, ainsi que les autres organisations syndicales représentatives chez les PLP, n'ont pas été conviés en CAPA pour l'étude des tableaux d'avancement.

Le SNUEP-FSU tient à féliciter tous les lauréats, même si c'est dans une opacité totale que le Rectorat a arrêté ces tableaux d'avancements.

Cette nouvelle gestion n'est pas acceptable car elle remet gravement en cause le rôle primordial des représentants des personnels que vous avez élus.

Comment expliquer à un collègue, classé 251^{ème} en 2020, alors que 138 promotions avaient été accordées, qu'il ne soit pas cette année promu à la Hors Classe, alors que 146 promotions ont été prononcées ?

De surcroît, avec un barème qui avance pour tous au même rythme, à savoir + 10 points tous les ans, comment ce collègue ne peut-il se retrouver en rang utile ?

Nous invitons tous les collègues non promus à demander à ce que leur soit communiqué leur rang dans le tableau d'avancement 2021.

MASSIAS Jean Luc, Commissaire Paritaire Académique SNUEP-FSU
06 63 34 94 97

Accueil et suivi des stagiaires

Comme chaque année, nous étions présents à l'INSPE les 27 et 28 août 2012 pour accueillir nos collègues stagiaires.

Nous avons déjà été beaucoup sollicités durant l'été et nous l'avons été aussi énormément durant ces deux jours. Il est possible que nous n'ayons pas pu répondre à tous, au vu de l'affluence. **C'est pourquoi nous organisons une réunion en Visio le Mercredi 8 Septembre à partir de 14h30** afin que **tous les collègues stagiaires** qui le souhaitent puissent venir poser leur question sur le reclassement, les rémunérations, le parcours personnalisé, les évaluations durant l'année les mutations dans les académies ou la titularisation ou autres.

Merci de nous confirmer votre participation afin qu'on puisse vous envoyer le lien de connexion.

En plus de cette Visio, nous serons présents, comme chaque année à l'INSPE, avec nos collègues du SNES, tous les Vendredi de 12h à 14h durant la pause déjeuner pour répondre aux questions et discuter des cas particuliers.

Jérôme Jolivet, Commissaire paritaire et responsable du secteur Stagiaires
06 16 35 78 85

Les infirmiers scolaires demandent "un plan d'urgence et de rattrapage des examens de santé délaissés depuis 2 ans"

À la veille de la rentrée, le SNICS-FSU [demande](#) "des moyens humains pour mener une véritable politique d'éducation à la santé" et "appelle à un recentrage sur les missions d'accueil, d'écoute, de conseil dont les élèves manquent cruellement". L'organisation revendique :

- un renforcement urgent et massif de la consultation infirmière dans les établissements scolaires,
- un plan d'urgence et de rattrapage des examens de santé obligatoires délaissés depuis 2 ans,
- la mise en place de centres de dépistage et de vaccination aux abords immédiats des établissements scolaires pour répondre aux besoins [...] de toute la communauté scolaire, parents y compris,
- la mise en place d'une politique de dépistage ciblée et réactive par des équipes mobiles à chaque cas de Covid dans une classe".

Communiqué intersyndical

Appel à préparer la mobilisation interprofessionnelle et à se mettre en grève le 23 septembre.

L'École a été soumise à rude épreuve et les personnels ont terminé l'année dans un état de fatigue rarement atteint. (...) [Lire la suite](#)

Infos en bref

- **EREA** : L'ouverture de la session 2022 de l'examen pour le diplôme de directeur d'établissement d'éducation adaptée et spécialisée

- **AESH**. Le [décret](#) n° 2021-1106 du 23 août 2021 relatif aux conditions de recrutement et d'emploi des accompagnants des élèves en situation de handicap instaure de nouvelles modalités de rémunération en référence à une grille indiciaire. Un [arrêté](#) concerne l'échelonnement indiciaire des accompagnants des élèves en situation de handicap.

- [Arrêté](#) du 29 juin 2021 portant création de la spécialité « Installateur en chauffage, climatisation et énergies renouvelables » de baccalauréat professionnel et fixant ses modalités de délivrance.

- **François COUX, Dasen de la Gironde** (groupe I), est nommé Dasen de la Savoie (groupe II), à compter du 1er octobre 2021, pour une durée de quatre ans, avec une période probatoire de six mois, en remplacement d'Eric LAVIS, admis à faire valoir ses droits à pension.

- **Sébastien Gouleau, est nommé** délégué régional académique au numérique éducatif, il succède à Sylvie Kocik comme délégué régional académique au numérique éducatif en Nouvelle-Aquitaine. Depuis 2017, il assurait les fonctions de délégué académique au numérique pour l'éducation de l'académie de Bordeaux, après avoir occupé le même poste entre 2014 et 2015 au rectorat de Guyane. De 2015 à 2017, Sébastien Gouleau fut également IPR sciences et techniques industrielles à Bordeaux.

- **GIPA** : Un décret d'octobre 2020 a prolongé jusqu'en 2021 la Gipa (garantie individuelle de pouvoir d'achat), dispositif permettant de compenser la perte de pouvoir d'achat des agents publics dont le traitement indiciaire brut a évolué moins vite que l'inflation sur la période de référence. Logiquement, un [arrêté du 23 juillet 2021](#) détermine "les éléments à prendre en compte pour le calcul de l'indemnité dite de garantie individuelle du pouvoir d'achat". Pour cette année, la période de référence est fixée du 31 décembre 2016 au 31 décembre 2020 et le taux de l'inflation à prendre en compte est de 3,78 %. La valeur moyenne du point prise en compte pour 2016 est de 55,7302 euros et la valeur moyenne du point en 2020 s'élève à 56,2323 euros. Selon les [estimations initiales du gouvernement](#), datant d'octobre 2020, le coût de la Gipa pour 2021 s'élèverait à 39,71 millions d'euros.

A l'ODJ de la commission spécialisée des lycées (CSL) du 06 09 2021

- Projet de décret portant modification des dispositions du code de l'éducation relatives à l'épreuve de contrôle au baccalauréat professionnel.
- Projet d'arrêté relatif à l'épreuve de contrôle au baccalauréat professionnel
- Projet d'arrêté modifiant l'arrêté du 2 juin 2015 portant création de la spécialité « Conducteur d'engins : travaux publics et carrières » du brevet professionnel et fixant ses modalités de délivrance
- Projet d'arrêté modifiant l'arrêté du 24 mars 2006 portant création de la spécialité « Conducteur d'engins : travaux publics et carrières » de certificat d'aptitude professionnelle et fixant ses modalités de délivrance
- Projet d'arrêté apportant modification de l'arrêté du 3 mars 2016 modifiant les unités d'enseignement général des brevets professionnels : définition des épreuves et des règlements d'examen
- Projet d'arrêté modifiant l'arrêté du 10 mai 2017 fixant les conditions dans lesquelles les candidats ajournés aux examens du brevet d'études professionnelles et du certificat d'aptitude professionnelle peuvent conserver les notes qu'ils ont obtenues

La promesse de Jean-Michel Blanquer aux enseignants

Le ministre de l'Éducation nationale a présenté aux syndicats le détail de l'enveloppe annoncée fin mai de 245 millions d'euros destinée à revaloriser le salaire des enseignants.

Les enseignants les plus jeunes qui ont un à deux ans d'ancienneté toucheront à partir de l'année prochaine 57 € net par mois de prime. Ceux qui sont en milieu de carrière, c'est-à-dire entre 14 et 22 ans d'ancienneté, verront une augmentation de 29 € net. Cette mesure concerne 58% des enseignants du primaire et du secondaire (collèges et lycées). Cette prime sera versée à partir de février 2022.

"On aimerait que l'on grave dans le marbre de la loi ou au moins un texte réglementaire que chaque année on va avoir une telle revalorisation pour arriver à un salaire enseignant qui corresponde aux normes qui existent au niveau européen. On a une crise du recrutement, on a de plus en plus de mal pour trouver des enseignants comme pour les mathématiques."

Lors d'une conférence de presse fin mai, le ministre Jean-Michel Blanquer avait donné son objectif "d'arriver le plus vite possible à 2.000 euros net par mois pour les professeurs les plus jeunes".

Que des paroles alors que les professeurs français sont payés, en début de carrière, 7% de moins que la moyenne des pays de l'OCDE !

Mission interministérielle pour développer l'apprentissage

Pour développer l'apprentissage, l'EN est ainsi devenu plus qu'un acteur. En témoigne la création d'une mission interministérielle pour **faciliter les entrées en apprentissage** et présidée par Guillaume Houzel, inspecteur général de l'EN. Sa lettre de mission, signée entre autres par Blanquer.

Guillaume Houzel : « Nous sommes en phase de production de courts modules de mise en situation des candidats à l'apprentissage »

En 1944, l'Inspection Générale menait un combat pour une instruction citoyenne des jeunes. En 2021, elle roule pour l'apprentissage et l'employabilité !!

Lire la tribune publiée par Laure Minassian, sociologue, Nasr Lakhsassi et Christian Sauce : [L'apprentissage permet-il vraiment de lutter contre le chômage des jeunes ?](#)